

Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative créée par la loi Voynet de 1999. Il a été mis en place dès 2004 pour accompagner le développement de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. Il est composé de citoyens volontaires et bénévoles impliqués à titre personnel pour l'intérêt qu'ils portent à l'Agglo et à son développement, dans un état d'esprit constructif et le souhait de s'investir pour l'intérêt général. Jusque-là, ce conseil avait pour unique mission d'apporter à l'Agglo le regard des citoyens sur les projets du territoire et de soumettre aux élus des propositions d'usage afin de les éclairer dans leurs choix.

En 2020, malgré la crise sanitaire et les difficultés à animer les groupes de travail, le Conseil de Développement de Vienne Condrieu Agglomération a finalisé son **avis relatif à la Mobilité** avec des propositions pour lutter contre l'autosolisme. Le conseil a également avancé dans sa **réflexion sur la Qualité de l'Air**, dans le but d'alimenter le plan Climat Air Énergie Territorial en cours d'élaboration.

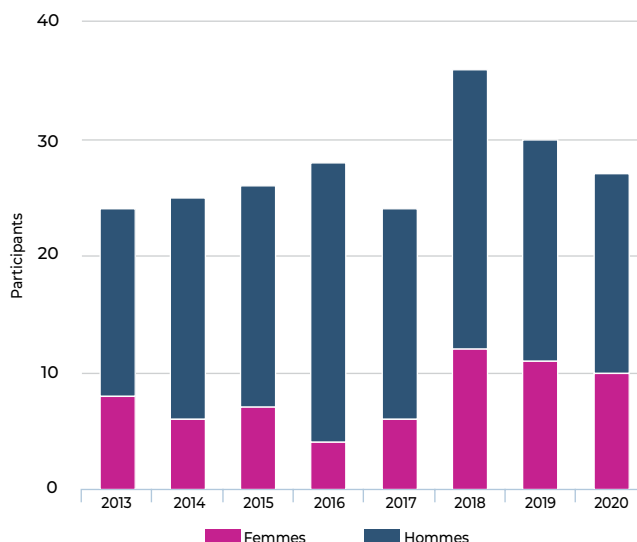
Des échanges constructifs avec les élus et les techniciens concernés ont permis l'identification de propositions concrètes, réalistes et pragmatiques réunies au sein de neuf fiches actions : mesure de la qualité de l'air, agriculture, ambrisie, agroforesterie, brûlage, chauffage au bois, mobilité, espaces verts et industrie.

Toujours soucieux **d'associer au mieux les habitants** dans ses réflexions et ses travaux, le CdD a également consulté la population sur les sujets qui lui paraissent prioritaire à traiter. Un questionnaire a été diffusé via internet, relayé par l'Agglo et les communes à partir du 14 décembre 2020. Les résultats nourriront les futurs travaux du Conseil de Développement.

Avec l'installation du nouvel exécutif, pour la première fois, un **conseiller délégué en charge de la Concertation, de l'Évaluation et des relations avec le Conseil de Développement a été désigné**. Par ailleurs, l'Agglo a décidé de renforcer le rôle du Conseil de Développement et de lui confier de nouvelles missions pour le mandat 2020-2026.

Un **nouveau Protocole de Coopération** a été adopté par le Conseil Communautaire le 10 novembre 2020. Afin d'associer au mieux les habitants et usagers aux politiques menées, le Conseil de

Évolution
des effectifs
du CdD,
de 2013 à 2020



Développement **accompagnera désormais l'Agglo dans sa politique de concertation**. Dans le même souci d'associer des usagers et de garantir l'efficacité de l'action publique, le CdD **contribuera à l'évaluation de l'action de l'Agglo**. Il apportera son regard sur les indicateurs retenus pour mesurer l'impact des projets menés, sur le quotidien des habitants. Le Conseil de Développement **continuera enfin**

à être force de proposition pour les élus et poursuivra sa mission actuelle d'aide à la décision via la rédaction d'avis thématiques en lien avec les compétences de l'intercommunalité.

Afin de faire connaître cette instance, d'étoffer son effectif et de permettre la participation d'habitants de l'ensemble des communes, **un appel à candidatures** a été lancé par l'Agglo en décembre 2020, en vue de recomposer le Conseil de Développement qui s'investira sur ces trois missions pour le mandat 2020-2026.

Un bilan d'activité spécifique au CdD et plus complet est édité chaque année, il peut être consulté sur cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr.

Chiffres clés

13 communes représentées (20 après le recrutement)

26 réunions des groupes de travail

5 réunions du bureau

2 assemblées plénières

27 habitants participent au CdD (56 nouveaux candidats après l'appel à volontaires)

